

Communiqué de presse

Cergy, le 6 juillet 2020

Campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus

Chaque femme, entre 25 et 65 ans, peut bénéficier gratuitement d'un dépistage régulier du cancer du col utérin. Les femmes qui n'ont pas réalisé d'examen dans les 3 années précédentes seront invitées, d'ici la fin de l'année, par courrier, à se rendre chez un professionnel de santé pour effectuer un contrôle.

Pourquoi se faire dépister ?

Grâce aux dépistages réguliers, 90 % des cancers du col de l'utérus peuvent être évités. Le dépistage par le frottis du col utérin permet de détecter des cellules anormales à un stade précoce et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer pour les femmes de 25 à 65 ans. La vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) pour les jeunes filles entre 9 et 11 ans (idéalement avant les premiers rapports) est également recommandée. Les lésions diagnostiquées plus tôt permettent donc des traitements moins lourds et même des cancers évités.

Comment se faire dépister ?

Si le frottis n'a pas été réalisé depuis plus de 3 ans, l'assurée de l'Assurance maladie recevra une invitation par courrier du centre de coordination Ile-de-France, qui lui permettra de bénéficier d'une prise en charge de l'examen à 100% sans avance de frais. Celui-ci pourra être pratiqué par le professionnel de santé de son choix : un médecin traitant, gynécologue ou sage-femme ; elle pourra se rendre également dans un centre de santé ou centre mutualiste, un centre de planification familiale, un hôpital ou un laboratoire d'analyses (sur prescription d'un médecin). La consultation sera remboursée par la caisse d'Assurance maladie (70%) et la complémentaire santé aux conditions habituelles (pour les bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire), l'examen est gratuit). Le frottis est un examen non douloureux, simple et rapide qui consiste à prélever les cellules sur le col de l'utérus. Après analyse en laboratoire, la patiente recevra les résultats sous quelques jours.

53 000 femmes concernées dans le Val-d'Oise

L'Assurance maladie du Val-d'Oise invite les femmes de 25 à 65 ans, qui n'ont pas réalisé de frottis depuis plus de 3 ans à se faire dépister, dès réception du courrier. Dans le Val-d'Oise, le taux de dépistage est le 2ème taux le plus faible en Ile-de-France avec 43,32 % on compte 54 nouveaux cas par an (6,5 cas pour 100 000 habitants) - période 2007-2016.

CHIFFRES CLÉS (2019) :

- 3 000 nouveaux cas en France
- 1 100 décès en France
- 3/4 des cancers diagnostiqués chez des femmes de moins de 65 ans
- Dans 60 % des cas, l'infection a lieu au début de la vie sexuelle
- 43,32 % de participation à ce dépistage dans le Val d'Oise (2^{ème} taux le plus faible en Ile-de-France)

Pour en savoir plus :

- www.ameli.fr - Rubrique « Tous les thèmes de santé » - [Cancer du col de l'utérus](#)
- www.e-cancer.fr

Contacts presse :

- Ingrid MOMET ☎ 01 79 42 23 55 / Samira SALAH ☎ 01 34 22 23 87

✉ communication.cpam-cergyptoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 93,7% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.